



MINE
CANADIAN
MALARTIC

ÉCONOMIE

En tant que principal employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, Mine Canadian Malartic a une responsabilité sur le plan économique qui s'étend au-delà de la mine et qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution.

Voici d'ailleurs quelques données présentant l'apport de Mine Canadian Malartic à l'économie du Québec.

IMPÔTS MINIERS PAYÉS

100 \$
MILLIONS \$
en impôts seront payés
en 2020.

77 \$
MILLIONS \$
payés en 2019.

250 \$
MILLIONS \$
versés à la fin de 2019
(depuis 2014).

IMPÔTS TOTAUX : MINIER, FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

1,5 \$
MILLIARD \$
sera versé aux divers paliers
de gouvernement durant la vie
de la mine.

Mine Canadian Malartic est assujettie au même régime fiscal que toutes les entreprises, tous secteurs confondus, en plus d'être assujettie à l'impôt minier du Québec, un troisième palier d'imposition propre à l'industrie minière.

Le régime d'impôt minier du Québec est le plus exigeant de toutes les provinces canadiennes. Le taux de taxation combiné de l'impôt des sociétés et de l'impôt minier sur le profit annuel est de 38,6 % à 42,4 %. Rappelons que le calcul de l'impôt minier à payer est déterminé en fonction du profit annuel (revenus (-) dépenses) avec l'obligation d'un impôt minier minimum à payer calculée sur la valeur brute.*

*Réf: <https://mern.gouv.qc.ca/mines/fiscalite/documents/regime-impot-minier-bref.pdf>